

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 21 février 2007 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

---

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président (arrivée 15h50)  
M. Claude Lacasse  
M. Michel Morin  
M. Sylvain Tousignant  
formant quorum sous la présidence de M. Marc Campagna, vice-président

Sont également présents :  
M. Denis Levesque, directeur général  
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet  
M. Luc Papillon, directeur général adjoint  
M. Éric Tétrault, directeur adjoint au cabinet  
M. Raymond Champagne, trésorier  
Me Denis Bouffard, secrétaire

---

**CE-2007-161-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est résolu d'ouvrir la séance.

---

**CE-2007-162-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

---

**CE-2007-163-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 14 FÉVRIER 2007**

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 14 février 2007, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

---

**CE-2007-164-REC AUTORISATION DE SIGNATURE / RENOUVELLEMENT / TRICENTRIS, CENTRE DE TRI**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 806-12-2004 autorisant la signature de l'entente concernant le dépôt de matières recyclables au centre de tri de Lachute – Tricentris, centre de tri ;

ATTENDU QUE ladite entente fut signée le 14 décembre 2004 et se termine le 22 avril 2007 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le Comité exécutif recommande au Conseil la signature de l'entente à intervenir avec Tricentris, centre de tri et la Ville de Terrebonne afin que cette dernière soit membre de Tricentris, et ce, jusqu'au 12 avril 2012.

---

**CE-2007-165-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire, de l'environnement et du patrimoine du 30 novembre 2006.

---

**CE-2007-166-DEC    AUTORISATION DE SIGNATURE / PROTOCOLE D'ENTENTE / PLANIFICATION D'UNE AIRE DE CONSERVATION À DES FINS FAUNIQUES ET RÉCRÉATIVES EN BORDURE DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES**

ATTENDU QUE lors de la séance du Comité exécutif du 7 février 2007, le Comité exécutif, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, autorisait la signature d'un protocole d'entente ayant pour objet la planification d'une aire de conservation à des fins fauniques et récréatives en bordure de la rivière des Prairies à Terrebonne ;

ATTENDU QUE la version finale du protocole a été présentée par M. Denis Levesque et que cette version comprend les modifications demandées suite à une rencontre du 19 février 2007 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Denis Levesque, directeur général, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente ayant pour objet la planification d'une aire de conservation à des fins fauniques et récréatives en bordure de la rivière des Prairies à Terrebonne.

Que les mêmes personnes soient et sont autorisées à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les actes de cession en faveur de la Ville des terrains mentionnés au protocole d'entente.

Copie du projet de protocole d'entente est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

**CE-2007-167-DEC    POURSUITE / DOMMAGES CAUSÉS PAR L'EAU / 10 581, RUE DU PEUPLIER / SECTEUR LA PLAINE / MANDAT**

ATTENDU QUE le 19 février 2007, la Ville recevait une requête introductive d'instance concernant une poursuite en dommages au montant de 33 455,91\$ suite à un refoulement du système d'égout pluvial causé par les pluies abondantes du 19 août 2006, au 10 581, rue du Peuplier, secteur La Plaine;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, et de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier Compagnie Canadienne d'Assurances Générales Lombard, Mme Manon Lizotte et M. Alain Sauriol c. Ville de Terrebonne (700-22-015927-071).

---

**CE-2007-168-DEC    POURSUITE / DOMMAGES CAUSÉS PAR UN INCENDIE / 3830, RUE PERVENCHE / SECTEUR LA PLAINE / MANDAT**

ATTENDU QUE le 25 janvier 2007, la Ville recevait une requête introductive d'instance concernant une poursuite en dommages au

montant de 50 000\$ suite à un incendie au 3830, rue Pervenche, secteur La Plaine;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, et de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier Industrielle Alliance Compagnie d'Assurances Générales c. Ville de Terrebonne (200-22-040124-067).

---

**CE-2007-169-REC      PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 341 /  
TRAVAUX SUR LES RUES DES GÉRANIUMS  
ET DES GARDÉNIAS**

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructure ont été réalisés par un promoteur dans les rues des Géranioms et des Gardénias ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux de pavage, d'éclairage routier et d'aménagement paysager pour les rues des Géranioms et des Gardénias ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (341) pour la réalisation des travaux de pavage, d'éclairage routier et d'aménagement paysager dans les rues des Géranioms et des Gardénias.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'emprunt.

---

**CE-2007-170-REC      PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 351 /  
TRAVAUX SUR LES RUES GÉRARD-LEDUC,  
MARC-AURÈLE-FORTIN, DE BAYEUX ET DU  
FLORILÈGE**

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructure ont été réalisés par un promoteur dans les rues Gérard-Leduc, Marc-Aurèle-Fortin, de Bayeux et du Florilège ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'éclairage routier et d'aménagement paysager pour les rues Gérard-Leduc, Marc-Aurèle-Fortin, de Bayeux et du Florilège;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (351) pour la réalisation des travaux d'éclairage routier et d'aménagement paysager dans les rues Gérard-Leduc, Marc-Aurèle-Fortin, de Bayeux et du Florilège.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'emprunt.

---

**CE-2007-171-DEC      AUTORISATION DE SIGNATURE /  
MAINLEVÉE / M. STÉPHANE GAGNÉ / LOT  
3 440 497**

ATTENDU QU'un avis d'hypothèque légale pour une réclamation de taxes foncières en faveur de la Ville de Terrebonne, à l'encontre du lot

3 440 497 du cadastre du Québec, reçu devant Me Robert Gravel, notaire, le 3 mai 2006, a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 13256114;

ATTENDU QUE le montant du en ce qui concerne ce lot 3 440 497 au cadastre du Québec, et seulement en ce qui concerne ledit lot, a été payé ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que la Ville de Terrebonne accorde mainlevée et consente à la radiation de l'inscription de toutes hypothèques et autres droits réels de garantie lui résultant de l'acte ci-dessus mentionné, ladite mainlevée se limitant toutefois au lot 3 440 497 du cadastre du Québec. Ladite mainlevée préparée par Me Joëlle Lupien, notaire, est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ladite mainlevée.

---

**CE-2007-172-DEC      SOUMISSION / CONFECTION D'UNIFORMES –  
POMPIERS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la confection d'uniformes - pompiers (SOU-2007-19);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 6 février 2007 à 11 h 01, à savoir :

Les Distributeurs R. Nicholls inc.	20 584,50\$ <i>non conforme</i>
Surprenant & Fils	23 650,89\$
Division de 139 519 Canada inc.	
C.L.B. Uniformes inc.	23 761,01\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Surprenant & Fils – Division de 139 519 Canada inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 6 février 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Réal Lanoue, directeur de l'incendie, d'accepter la soumission de la compagnie **SURPRENANT & FILS – DIVISION DE 139 519 CANADA INC.**, datée du 6 février 2007, pour la confection d'uniformes - pompiers, le tout pour un montant de 23 650,89\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0033 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-173-DEC      BILAN CONCERNANT LES ENSEIGNES  
PROHIBÉES SUR L'ENSEMBLE DU  
TERRITOIRE**

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 1001 prévoit des exigences spécifiques en matière d'affichage ;

ATTENDU QUE la Direction de l'aménagement du territoire a effectué une visite de l'ensemble des artères commerciales de la Ville de Terrebonne et ainsi répertorier les enseignes illégales ;

ATTENDU QUE la Direction de l'aménagement du territoire a réussi à faire enlever près de 70% des enseignes illégales par la négociation et l'envoi d'un avis écrit ;

ATTENDU QUE malgré cette démarche de conciliation, trente-neuf (39) enseignes illégales sont toujours présentes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le Comité exécutif autorise la chef inspecteur et/ou les inspecteurs de la Direction de l'aménagement du territoire à procéder à l'émission de constats d'infraction concernant les enseignes illégales répertoriées et identifiées au rapport présenté par le directeur et daté du 14 février 2007.

---

**CE-2007-174-DEC      COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SUIVI DU  
PLAN DIRECTEUR DES PARCS /  
RECOMMANDATIONS POUR PLAN DE MISE  
EN ŒUVRE 2007**

ATTENDU le dépôt du compte-rendu de la réunion du Comité de suivi du plan directeur des parcs tenue le 7 février 2007 ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance du rapport soumis par M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif accepte le rapport du Comité de suivi du plan directeur des parcs pour la réalisation des priorités présentées au point 1.1 pour les travaux suivants :

**Secteur La Plaine**

- Aménagement du parc Guillemette ;
- Élaboration d'un plan concept au parc de l'Hortensia ;
- Revitalisation au parc du Ruisseau ;

**Secteur Terrebonne**

- Aménagement du parc des Vignes ;
- Talus Côte Boisée ;

**Secteur Lachenaie**

- Aménagement du parc du Havre ;
- Ajout d'un jeu au parc René-Sauvageau ;

pour un coût total de 2 777 600\$.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer le règlement d'emprunt dès réception des estimations détaillées.

---

**CE-2007-175-DEC      CORRECTION À LA RÉOLUTION NUMÉRO  
CE-2005-1237-DEC / OFFRE DE SERVICES  
PROFESSIONNELS / CONSTRUCTION DU  
CHALET / PARC PHILIPPE-VILLENEUVE /  
TAXES**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2005-1237-DEC acceptant l'offre de services de la firme UN Architecture pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux concernant

la construction du chalet au parc Philippe-Villeneuve, le tout pour un montant n'excédant pas 19 000\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE l'offre de services stipulait un montant de 19 000\$ (taxes en sus) et que le rapport et la résolution mentionnaient 19 000\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser une dépense supplémentaire pour acquitter la dernière facture à payer à l'architecte ainsi que les dépenses définies pour le projet ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise une dépense supplémentaire de 3 365,41\$ (t.t.c.) à être pris à même les fonds du règlement numéro 231. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0044 émis par le trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-176-REC      PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES DU MILIEU / RENCONTRE DU 7 JANVIER 2007**

ATTENDU l'adoption par le Conseil municipal, lors de sa séance du 13 décembre 2004, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de travail et de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

<b>Organismes</b>	<b>\$</b>
<b>Tournoi de hockey Bienfaisance</b> 30 <sup>e</sup> anniversaire	3 000
<b>Lachenaie Action Jeunesse</b> 20 <sup>e</sup> anniversaire	2 000
<b>Pavillon de l'Harmonie</b> portes automatiques	1 759

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 02-790-00-910 extra : 0190. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0037 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-177-DEC      SOUMISSION / CONFECTION D'UNIFORMES – APPARITEURS**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation pour la confection d'uniformes - appariteurs (SOU-2007-18);

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue et ouverte le 13 février 2007 à 11 h 01, à savoir :

Vêtements Utility inc.                      19 892,20\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Vêtements Utility inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 13 février 2007 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Claude Lamontagne, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la compagnie **VÊTEMENTS UTILITY INC.**, datée du 12 février 2007, pour la confection d'uniformes - appariteurs, le tout pour un montant de 19 892,20\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2007-0040 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

---

**CE-2007-178-DEC      LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 16h35.

---

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire

**N.B : LE PROCHAIN COMITÉ EXÉCUTIF, SOIT LE 28  
FÉVRIER, SE TIENDRA À 14H30**